



## Le bien etre de ma fille ...

Par **wooferl**, le **25/04/2011** à **07:35**

Bonjour, voila ma situation est la suivante mon ex et moi après 5 ans de vie commune et une petite fille de 3 ans nous nous sommes séparé ,nous sommes passé devant la jaf et elle a eu gain de cause car a l'époque je venais de perdre mon emploi donc pas de ressources pour assumé ma fille , le problème c'est que mon ex est une dépendière compulsive c'est a dire quelle dépense plus quelle n'en gagne et se n'est pas de la dénigration car j'ai un grand respect pour elle mais la pure vérité car deja lors de notre separation elle a complètement vidé le compte commum me laissant plus de 1500 euros de decouvert que j'ai du couvrir de ma propre poche et un passeport direct pour la banque de france .Exemple : depuis notre séparation il y a 1 an je lui versai une pension alimentaire tous les mois ,avant le jugement 300 euros par mois pour pouvoir lui verser se montant j'ai du partir vivre chez mes parents et après jugement le montant exigé par le tribunal ,le probleme c'est que depuis notre separation elle n'arrete pas de demandé credit sur credit pour ses loisirs vetements ,sorties et autres depuis elle en es a pres de 11 mil euros de credit ac un salaire de 1000 euros par mois . Je m'inquiete beaucoup pour le bien etre de ma fille car mon ex n'arrete pas de me dire quelle n'as pas de quoi donné a manger a ma fille , ni meme l'habillé elle n'arrete pas de baladé ma fille de maison en maison dormant dans le meme lit quelle car elle ne loue qu'une petite chambre en colocation se qui affecte beaucoup le developpement (insomnies , tres souvent enervé retard de la parole etc..) de ma fille sois disant que c'est pour essayé de trouvé mon cher malgré . Malgré tout cela elle vient de s'acheté une nouvelle voiture elle s'offre voyage continue a s'acheté des vetements et ses sorties j'ai peur que l'argent que je lui donne et celui quelle gagne ne serve en grande partie a financé ses désirs sorties et autres au détriment du bien être de ma fille . Puis je faire quelque chose si oui quoi

Merci pour vos eventuels réponses

Par **Domil**, le **25/04/2011** à **13:16**

Votre seul recours est de demander la résidence exclusive de l'enfant. Prenez un avocat pour monter un bon dossier.